

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

2019 - 64 DECISION MODIFICATION N°1 BUDGET ANNEXE IRVE

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 19 Décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 12 Décembre 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)

Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)

Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)

Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)

Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)

Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 20 Décembre 2019

2019-64 DECISION MODIFICATION N°1 BUDGET ANNEXE IRVE

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'approuver comme suit la décision modificative n°1 au budget annexe IRVE afin de permettre un ajustement de crédits :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Compte 70688 - Autres prestations de service	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €
Compte 70878 - Par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes chap 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
INVESTISSEMENT				
Compte 2318 - Autres immobilisations	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses chap 23: Immobilisations en cours	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Compte 458101 : Opération compte de tiers	0,00 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses chap 458101 -Opération compte de tiers	0,00 €	42 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Compte 458201 : Opération compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 500,00 €
TOTAL Recettes chap 458201 -Opération compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 500,00 €
Compte 2315 -Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
TOTAL Recettes chap 23: Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	61 500,00 €	0,00 €	61 500,00 €
TOTAL GENERAL	61 500,00 €		61 500,00 €	

Le Président,
Bernard CLOUET

